

Décision

Générale

colonial

Décision n° 507/SG accordant une autorisation préalable de construire au Colonel-Directeur du S.M.B.

n° 507/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
3 novembre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est accordée au Colonel-Directeur du S.M.B. l'autorisation préalable de faire construire un immeuble sans étage à usage de cuisine-réfectoire au Camp de Gabode, groupe M, à Boulaos, Djibouti. Art. 2. — La présente autorisation ne vaut pas permis de construire, Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.